MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 14 août, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

RÉSOLUTION 2017-08-268

Municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Par ces motifs, il est résolu par Mme Marie-Chantal Dufour appuyée par Mme Louise Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la Municipalité de Sacré-Cœur *municipalité alliée contre la violence conjugale*.

ADOPTÉE À SACRÉ-CŒUR, CE 14e JOUR D'AOÛT 2017.

MADAME NADIA DUCHESNE, directrice générale et secrétaire-trésorière

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une séance ultérieure.